

Absents excusés : Frédérique JEAND'HEUR, Maryline ROSSI, Nadine HANS, Nathalie PERRIN, Philippe VERNIER et Sylvie GIULIANI qui ont respectivement donné procuration à Daniel LEBOEUF, Marie-Hélène JEANNIN, Claude FAIVRE, Dominique BOYER, Philippe LACROIX et Louis GESTER.

I – TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le taux communal concernant la taxe d'aménagement pour 2019 ne sera pas augmenté. Décision prise à l'unanimité.

II – TERRAINS ET LOGEMENTS COMMUNAUX

De même, il n'y aura pas d'augmentation de loyer pour les logements et terrains communaux en 2019.

III – BONS D'ACHATS NOËL DES ANCIENS

Les personnes de plus de 70 ans recevront, comme chaque année, un bon d'achat de 45 €. Le personnel communal ainsi que l'institutrice en bénéficieront également.

IV – INDEMNITÉS TRÉSORIÈRE

Le conseil a donné son accord pour le versement de l'indemnité annuelle à la trésorière de Sainte-Suzanne, soit 316,51 €.

V – COUPES DE BOIS ONF

Les travaux de bûcheronnage et façonnage ont été validés pour 2019, sans augmentation de tarif par rapport à cette année. Les parcelles concernées par la vente sur pieds sont les parcelles 13, 16 et 17 (aux Berceaux) et pour le façonnage les parcelles 1 et 9.

VI – COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Le CPF (compte personnel de formation) remplace le DIF (droit individuel à la formation). Les modalités ayant changées, le conseil a décidé de fixer un plafond de 500 € par agent et par an pour les formations.

VII – CLECT (COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES)

Le rapport de cette commission a été approuvé : il précise, entre autre, le montant de l'attribution de compensation reversée à notre commune par PMA (Pays de Montbéliard Agglomération) qui est de 92056 € pour l'année (montant équivalent à celui de l'année dernière).

VIII- SUBVENTIONS ANNUELLES 2019

Une subvention est accordée à l'association de pêche la Vagabonde qui fêtera ses 40 ans l'année prochaine.

*****Bonnes fêtes de fin d'année à tous*****

La Commission Information